n°15/2016
7 novembre 2016

Syndicat national des personnels CCRF FORCE OUVRIÈRE
46, rue des Petites Écuries 75010 PARIS
Tél. : 01.42.46.94.42 email : fo@dgccrf.finances.gouv.fr
http://www.ccrf-force-ouvriere.fr

INFORMATIONS

Comité de suivi du Plan d'Actions Interministériel du 4 novembre 2016

Déclaration liminaire

Madame la Directrice Générale,

Chacun a bien conscience du fait que ce n'est que sous la pression ministérielle que vous avez consenti à réunir un comité de suivi du plan d'actions DGCCRF … désormais dénommé « plan d'actions interministériel », sans doute pour mieux faire savoir que certaines mauvaises idées étaient mises en œuvre sous la contrainte interministérielle !

L'absence de communication de documents préparatoires à ce premier comité de suivi en dit long sur l'intention de l'Administration de travailler en toute transparence.

La conception du dialogue social à la DGCCRF est pour le moins surprenante : Nous ne parlons plus depuis longtemps de concertation puisque ce terme semble rayé du dictionnaire DGCCRF !

La mise en œuvre du plan d'actions concernant les mutualisations multiformes en est un nouvel exemple, tant cela se fait dans la plus grande opacité, pour ne pas dire l'omerta.

Les principes élémentaires du dialogue social tels qu'ils sont définis par la loi sont totalement bafoués !

Actuellement, les représentants du personnel au CT directionnel se trouvent dans l'incapacité d'assurer leur rôle, c'est à dire d'analyser et de porter un jugement critique éclairé sur ce qui est en train de se mettre en place. Cela est grave et n'est pas tolérable.

Cela concerne notamment :

- les schémas régionaux de mutualisation des compétences, Nous vous rappelons que, lors du CTS DIRECCTE du 24 mai 2016, la représentante **FO** avait demandé, en présence de M. FORGET, que soient communiqués aux organisations syndicales les tableaux servis par les DDI, faisant notamment apparaître les missions à enjeux régionaux ou départementaux, les ETP qui y sont affectés, les besoins en ETP et celles d'entre elles qui pourraient être mutualisables.

  Le Secrétariat Général des MEF avait donné son accord pour la communication de ces documents, indispensables à un travail en toute transparence. Ils ne nous ont jamais été communiqués, pas plus que les schémas régionaux définitifs !

- Quant aux expérimentations d'interdépartementalité, qui devaient faire l'objet de visioconférences, organisées par la MICORE avec les régions et départements concernés (avec présentation des modalités juridiques, du cadrage des expérimentations, de leur contenu et du calendrier), elles ne nous ont jamais été présentées dans le moindre détail !

  Après le fiasco du lancement de l'expérimentation en région PACA, fort heureusement dénoncé par deux organisations syndicales au plan local, dont FO. L'expérimentation en Bourgogne Franche-Comté est également très mal engagée, avec des pratiques de management plus que douteuses et en tout état de cause sans lien avec un minimum de déontologie, comme **CCRF-FO** vous en a officiellement informée le 25 octobre dernier.

Les Organisations Syndicales responsables n'ont pas vocation à accompagner la mise en œuvre des instructions et des décisions de l'administration contraires aux intérêts des agents et du Service Public.

Les mutualisations multiformes destinées exclusivement à gérer la pénurie en effectifs au même titre que l'interdépartementalité sont un véritable danger. Loin de régler les problèmes, qui ont pourtant été clairement identifiés dans le diagnostic dressé par la mission inter-inspections, les solutions retenues ne font que les déplacer pour finalement les aggraver.

Elles conduisent à la dégradation des conditions de travail, la souffrance au travail pour des agents déjà malmenés depuis plus de 6 ans, la remise en cause du maintien des missions et, à terme, à la disparition d'implantations territoriales.

En outre, la méthode inadmissible du passage en force est délibérément et systématiquement utilisée pour les projets d'instructions qui viennent modifier substantiellement le fonctionnement du réseau DGCCRF et qui devraient obligatoirement être soumis à l'avis de notre CT directionnel, conformément à l'article 2 du règlement intérieur du CT « Personnels et Missions », qui renvoie à l'article 34 du Décret n° 2011-184.

Les instructions ont été publiées au pas de charge, au grand mépris des organisations syndicales et des personnels.

Quant à la lisibilité CCRF, vous savez pertinemment qu'un blocage persiste dans certaines DDI, en dépit de l'instruction du SGG en date du 14 juin 2016 et du fléchage « bleu de Matignon ». Nous attendons évidemment de votre part une cartographie des DDI problématiques, ainsi qu'une implication et un engagement dans la mise en œuvre effective de cette mesure de bon sens et qui correspond à une réelle attente des personnels.

Ce plan d'actions, conçu à iso-structures et sans abondement en effectifs, nous entraîne dans un inextricable marasme. Il ne fait qu'amplifier encore la dégradation des conditions de travail.

Les cas de souffrance au travail se multiplient dans un silence assourdissant.

Le triptyque culpabilisation/division/individualisation est devenu emblématique d'un trop grand nombre de DDI, avec des méthodes de management particulièrement agressives mises en œuvre par des chefs de service CCRF, soumis à la pression statistique exercée par les Pôles C et qui nous ont été décrites par des agents en grande détresse.

La chaîne de commandement doit être rétablie, nul n'en doute et **CCRF-FO** persiste à le revendiquer …mais à l'heure actuelle, ce sont certains maillons de la chaîne qui nous inquiètent tout particulièrement !

Une solide formation des cadres CCRF aux risques psychosociaux est devenue impérative et urgente. Madame la Directrice Générale, **CCRF-FO** vous demande officiellement de vous en préoccuper sans délai et de vous emparer du problème.

Les modifications du Décret DIRECCTE nous ont été présentées comme constituant une philosophie d'ensemble destinée à porter le concept de la « communauté de travail CCRF ». Dans ce contexte chaotique, clivant et bloquant, chacun peut mesurer les chances de succès de cette mesure du plan d'actions !

Madame la Directrice Générale, vous le savez, le syndicat **CCRF-FO** n'a jamais cru que ce plan d'actions n'était qu'un simple passage obligé vers une reconstruction effective de la chaîne de commandement CCRF, car cette dernière ne peut passer que par la sortie du dispositif RéATE. C'est la raison pour laquelle nous ne le cautionnons pas. Nous exigeons, en revanche, une transparence sans faille et une loyauté envers les représentants du personnel, deux paramètres indispensables qui font défaut depuis le début.

FO CCRF

LE SERVICE PUBLIC, C'EST LA RÉPUBLIQUE !
FORCE OUVRIERE
www.force-ouvriere.fr
FO la force syndicale
FO CCRF